



Protection de l'enfance : le Département des Deux-Sèvres et la Banque des Territoires s'engagent ensemble



Ce mardi 7 juillet, le Département des Deux-Sèvres et la Banque des Territoires ont signé une convention de partenariat pour cofinancer, à parité, l'élaboration du schéma directeur immobilier de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Une démarche inédite en France qui vise à améliorer les conditions d'accueil des enfants protégés par le Département.

Un partenariat au service des enfants confiés

Avec 1 000 enfants confiés, accueillis pour moitié en familles d'accueil et pour moitié en hébergements collectifs, le Département des Deux-Sèvres fait face à des besoins d'accueil croissants, alors que le parc immobilier, qu'il relève des opérateurs ou du Département, s'avère souvent inadapté sur les plans technique, énergétique ou fonctionnel.

Pour y répondre, le Département a souhaité mener une réflexion globale et structurante, avec un regard d'experts sur le volet immobilier. C'est l'objet du schéma directeur immobilier de l'ASE, dont l'élaboration est engagée depuis février 2026 pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

La Banque des Territoires apporte son soutien financier à cette étude à hauteur de 83 208 €, soit 50 % de son coût total prévisionnel (166 416 € TTC), le Département finançant l'autre moitié. Ce cofinancement à parité illustre une conviction partagée : la protection de l'enfance est une responsabilité collective, qui appelle des réponses concrètes.

Une démarche coconstruite avec l'ensemble des acteurs du territoire

Au-delà du financement, la coopération irrigue la méthode elle-même. La démarche associe en effet les structures partenaires de l'ASE des Deux-Sèvres, les services départementaux, les associations et les acteurs locaux, à travers des ateliers participatifs, des entretiens et des comités de pilotage stratégique auxquels la Banque des Territoires prend part.

Confiée au prestataire SCET (société de conseil et d'appui aux territoires), l'étude se déploie en quatre phases : le partage des ambitions et des enjeux, la mise en évidence des enjeux et leviers (avec notamment la visite bâtiminaire des 34 bâtiments concernés et l'analyse énergétique de 15 d'entre eux), la co-construction de scénarios, puis un plan d'action assorti d'une feuille de route. À terme, le schéma directeur immobilier couvrira la période 2026-2036.

Le Département se positionne ainsi en catalyseur d'une démarche globale, garant de la qualité et de l'amélioration des prestations apportées, avec des objectifs concrets : diversifier les réponses d'accueil, accompagner l'autonomisation des jeunes et la transition vers l'âge adulte et faire évoluer un parc immobilier vétuste vers des solutions adaptées aux besoins changeants.

La déclinaison locale d'un engagement national

Ce partenariat s'inscrit dans le programme Enfance protégée, lancé en janvier 2025 par la Banque des Territoires à la suite du rapport d'Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts (« *Des propositions innovantes pour les acteurs de l'enfance protégée. Une approche écosystémique qui peut changer la donne* »). Ce rapport formule 20 propositions pour soutenir la transformation du secteur, autour de quatre axes essentiels : l'immobilier, les solutions numériques, la formation des professionnels et l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes protégés.

À l'échelle nationale, les besoins sont considérables : entre 5 000 et 8 900 places à construire, 11 000 à 18 000 places à réhabiliter, soit un besoin de remise à niveau immobilier estimé entre 1,4 et 2,4 milliards d'euros. En cofinançant les schémas directeurs immobiliers des départements, la Banque des Territoires les accompagne pour mieux connaître ce patrimoine et identifier les difficultés d'utilisation des bâtiments, des problèmes thermiques aux enjeux de sécurité.

« La Banque des Territoires est le partenaire des collectivités territoriales pour mettre en œuvre leur politique publique, particulièrement en matière d'investissement. Avec le programme Enfance protégée c'est de manière globale qu'elle va accompagner l'ambition forte du département des Deux-Sèvres dans son action en faveur de l'accueil des enfants »

David DE ARAUJO
Banque des Territoires

« La protection de l'enfance est la première des solidarités départementales. Avec la Banque des Territoires, nous nous donnons les moyens d'offrir aux enfants qui nous sont confiés des lieux d'accueil dignes, adaptés et pensés pour leur avenir. Ce partenariat est la preuve que l'action publique est plus forte quand elle se construit ensemble. »

Coralie DENOUES
Présidente du Département
des Deux-Sèvres

À PROPOS

Le Département des Deux-Sèvres conduit la politique d'aide sociale à l'enfance sur son territoire, avec 1 000 enfants confiés. Il est maître d'ouvrage de l'étude d'élaboration du schéma directeur immobilier de l'ASE.

La Banque des Territoires et du programme Enfance protégée : la Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Le programme Enfance protégée, initié et déployé par la Banque des Territoires à travers son réseau de 37 Implantations régionales, est un programme national lancé en 2025 visant à développer un plan d'action massif pour soutenir la transformation du secteur de l'aide sociale à l'enfance et qui mobilisera 550 M€ d'ici fin 2028. Il s'articule autour de plusieurs axes : le déploiement de services numériques structurants pour plus d'efficacité dans le suivi des parcours, l'investissement dans la formation professionnelle pour lutter contre la pénurie de professionnels, le développement et l'adaptation de l'offre d'accueil des jeunes protégés, le renfort de l'accès aux droits et à l'autonomie des jeunes. Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires : banquedesterritoires.fr